



HARAS DU BOIS COURTIN HBC

Fiche d'inscription annuelle 2018/2019

Nom et prénom du cavalier :

Date de naissance : N° de licence FFE

Adresse :

Nom(s) Prénom(s) et date de naissance du (des) représentants légaux :

Tél portable du (des) responsables légaux :

E-mail :

Autorisez-vous le Haras du Bois Courtin à publier sur son site internet ou sur sa page Facebook/Instagram des photos sur lesquelles vous ou votre enfant pourrait apparaître, photo produite pour illustrer nos activités et la vie aux écuries ?

J'autorise Je n'autorise pas

CRENEAU CHOISI :

Personnes à prévenir en cas d'accident et lien de parenté :

Nom- Prénom :

Tél : Lien de parenté :

Nom- Prénom :

Tél : Lien de parenté :

POUR TOUTES LES ACTUALITES, RATTACHEZ-VOUS A NOTRE PAGE FACEBOOK et INSTAGRAM. PENSEZ A CONSULTER NOTRE SITE INTERNET MIS A JOUR MENSUELLEMENT www.harasdubois-courtin.fr

Un exemplaire complet du règlement intérieur et un exemplaire des conditions d'assurance sont mis à votre disposition sur simple demande au centre équestre Haras du Bois Courtin HBC.

Inscription annuelle

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'arrêt en cours d'année

COTISATION ANNUELLE	Tarif annuel TTC
Shetland/Poney/Cheval	140 €

NOS FORFAITS ANNUELS Cours pendant les vacances scolaires	Tarifs trimestriel TTC Possibilité de payer mensuellement
Shetland / Poney / chevaux : Moins de 18 ans	235 € par trimestre
Double Poney / chevaux : Plus de 18 ans	245 € par trimestre
FORFAIT 2 HEURES / SEMAINE	350 € par trimestre
FORFAIT COMPETITION JUNIOR	340 € par trimestre
Forfait COMPETITION	360 € par trimestre
Forfait COMPETITION Championnat *	360 € par trimestre

*12 tours obligatoires minimum : HBC, inter départemental, régional. Pour rappel : 12 tours finis sont nécessaires pour la qualification à l'open de France (dont 4 1^{ers} quarts)

Carte de 10 heures (valable 3 mois)	300 €
--	--------------

LICENCE FFE 2019	Tarif annuel TTC Obligatoire
Moins de 18 ans	25€
18 ans et plus	36€

Certificat obligatoire uniquement pour les forfaits compétitions

Lors de la remise du dossier, l'ensemble des règlements (cotisation, 3 forfaits, licence) vous seront demandés et seront encaissés comme suit :

- Cotisation : lors de l'inscription
- Forfaits : lors du début de chaque trimestre

DES STAGES SONT ORGANISES A CHAQUE VACANCES SCOLAIRES

Signature du représentant légal :

REGLEMENT INTERIEUR

Droit d'entrée, licence fédérale et assurance. La pratique de l'équitation au sein du Haras du Bois Courtin entraîne le paiement d'un droit d'entrée valable du 01 septembre au 31 Août de l'année suivante. Il doit être payé intégralement au moment de l'inscription. **Ce droit n'est ni cessible ni remboursable.**

Pour pratiquer l'équitation, la Licence Fédérale est obligatoire.

Non remboursable en cas d'arrêt ou autres raisons.

Inscriptions, retards, récupération, déroulement des reprises en cours collectifs

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont hebdomadaires, à jour et à heure fixes. Les cours se déroulent en 3 trimestres. L'accès aux cours collectifs n'est possible qu'après le règlement de tous les trimestres ainsi que la cotisation et la licence.

Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper le retard. Toutefois, le cavalier malade aura la possibilité de rattraper 2 séances par trimestre à condition de prévenir 48 heures à l'avance sous réserve de présentation d'un certificat médical du médecin.

En cas d'absences liées à un accident non survenu au Haras du bois Courtin les cavaliers ne pourront pas prétendre à rattraper.

Concernant les forfaits annuels :

AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS D'ARRET OU AUTRES RAISONS

En cas d'accident survenu au Haras du bois Courtin, les cours seront rattrapables en fonction des disponibilités dans le niveau choisi dans l'année en cours. Les cours non rattrapés ne sont pas remboursables.

Pour la bonne marche du centre équestre, il est instamment demandé à chaque cavalier : d'être présent 15 minutes au moins avant l'heure de début du cours, de prévoir le temps nécessaire après la leçon pour les soins aux chevaux/poneys et le nettoyage du harnachement, de signaler toute anomalie à l'enseignant responsable, de ne pas laisser un cheval/poney sellé sans surveillance.

Tout cavalier pénétrant dans le manège, la carrière ou participant à une sortie se trouve placé d'office sous la direction de l'enseignant dont il doit respecter les instructions. Il est strictement interdit aux parents d'intervenir pendant les leçons. L'enseignant est seul habilité à affecter les chevaux et les poneys. Aucun cheval ou poney d'école ne peut être utilisé sans l'accord d'un enseignant. La distribution des poneys ou des chevaux de club sont donnés par l'enseignant, en aucun cas, les cavaliers choisissent leurs montures. En cas de problème sur la cavalerie, seul l'enseignant peut intervenir.

Inscriptions aux cours particuliers, animations et compétitions

Les inscriptions aux animations et aux compétitions sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées et ne donnent lieu à aucun remboursement.

Harnachement personnel

Les cavaliers peuvent utiliser leur matériel personnel à condition qu'il soit agréé, pour chaque cheval, par l'enseignant.

Toute blessure provoquée par un harnachement personnel entraîne la responsabilité du cavalier.

Tenue et matériel

Une tenue correcte, propre et conforme aux usages traditionnels de l'équitation est de rigueur.

Le port de la bombe ou de toute autre protection encéphalique conforme à la norme européenne est obligatoire pour tous les cavaliers montant en reprise collective ou cours individuel, mais également pour tous les cavaliers montant individuellement des poneys ou chevaux d'école.

Principales consignes de sécurité :

Il est strictement interdit de fumer dans tout le centre équestre !

Les chiens ne sont admis dans l'enceinte du centre équestre que tenus en laisse. L'accès aux boxes est strictement limité : les cavaliers y ont accès lors de la préparation et des soins après le travail du cheval. Afin d'éviter les vols, merci de ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les véhicules ou devant les boxes. Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte du Haras du Bois Courtin HBC. L'accès des près est interdit sauf avec l'accord d'un enseignant.

Responsabilité

La responsabilité du Haras du Bois Courtin HBC est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité du Haras du Bois Courtin que durant leur heure de reprise. En dehors des heures de reprise, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Accès et utilisation des installations

L'accès aux installations est réservé aux adhérents dans les limites des horaires d'ouverture. Le Haras du Bois Courtin HBC est ouvert tous les jours de 8H à 22H (sauf le dimanche)

Signature du représentant légal ou cavalier majeur :